

DÉCRYPTAGE

Viol : pourquoi la chape de plomb

En 2014, les victimes de viol n'osent toujours pas parler. C'est le constat tristement banal, mais alarmant, qui m'a poussée en tant que journaliste, en compagnie de Mathilde, photographe, à partir à la rencontre de ces victimes. Notre but ? Comprendre les mécanismes de culpabilisation dont elles sont prisonnières.

PAR VALÉRIE GILLIOZ – PHOTO MATHILDE TROUSSARD

« Est-ce que le fait que vous ayez arrêté de vous défendre à un certain moment a pu laisser penser que vous étiez consentantes ? » a demandé une juge d'instruction à Anne, sauvagement agressée et violée avec sa compagne par trois hommes, lorsqu'elle est allée porter plainte. « Mademoiselle, on ne rigole pas avec ça. Rentrez chez vous », a répondu un policier à Marine, prise d'un rire nerveux alors qu'elle était venue dénoncer le viol par deux camarades qu'elle avait subi quelques semaines plus tôt.

Anne avait 24 ans en 1974. Marine en a 18 aujourd'hui. Entre les deux histoires, pas loin de quarante ans se sont écoulés. Quarante ans au cours desquels la loi sur le viol a changé et la notion de viol a été étendue, suite au procès remporté par Anne contre ses trois agresseurs. C'était en 1978. Quarante ans aussi au cours desquels des structures d'accueil

pour les femmes violées ont vu le jour et de nombreuses campagnes de sensibilisation ont été menées pour faire reconnaître ce qui est considéré comme un crime de guerre.

Pourtant, les témoignages d'Anne, de Marine et de toutes celles qui ont subi un viol au cours des dernières décennies demeurent inlassablement les mêmes. Sur leurs lèvres,

les mêmes souffrances. L'impression d'être mortes un peu ce jour-là. Les douleurs traumatiques, les angoisses, la longue et pénible reconstruction qui suit. La psychiatre française Muriel Salmona, spécialiste de la prise en charge de victimes, est parvenue à prouver grâce à l'IRM les traces du traumatisme causé par un viol dans le cerveau. Un

outil potentiel pour la justice, mais surtout la reconnaissance des conséquences physiologiques et psychologiques d'un viol, encore très souvent minimisées.

À quarante ans d'intervalle, Anne et Marine luttent contre le même tabou. Autour du viol, le silence

d e m e u r e bien souvent. « Un silence impuissant, celui de nos familles et nos amis, choqués, mais aussi

très souvent un silence réprobateur », analyse Anne. Des paroles, rarement réconfortantes, viennent parfois interrompre ce silence. « On m'a dit que puisque je ne m'étais pas enfuie, je ne pouvais pas faire porter la responsabilité de ce qui m'était arrivé à mes agresseurs », raconte Marine. Commentaires perfides, insinuations, jugements, tout

est fait pour suggérer aux victimes, de toutes parts, qu'elles sont coupables de ce qui leur est arrivé, peu importe la situation. « On m'a demandé comment j'étais habillée quand c'est arrivé », témoigne l'une. « On m'a dit qu'on avait la vie qu'on se fait », renchérit une autre. « On m'a juste dit d'oublier et de passer à autre chose », ajoute une troisième.

Pour les victimes qui portent déjà sur elles-mêmes un regard très dur et rempli de honte et de culpabilité, c'est à chaque fois une nouvelle blessure. « En sortant du commissariat où personne ne m'a crue, c'était comme si j'étais morte une nouvelle fois », se souvient Marine. Les victimes sont poussées au silence. « J'ai peur que les gens me disent que je n'ai pas de raison de me plaindre, alors je ne parle jamais de mon viol », poursuit Marine. Prise dans ce cercle vicieux, elle se sent seule. « J'ai cherché des groupes de parole

pour le viol. Je n'en ai pas trouvé, alors qu'il en existe des dizaines pour le cancer par exemple ».

Cette chape de plomb qui entoure toujours le viol se reflète, hélas, dans les chiffres. Il y aurait 8 viols dénoncés chaque jour à la police, selon l'asbl SOS Viol, quasi seule structure en Belgique destinée à l'accueil et à l'encadrement des victimes. En réalité, on en dénombrait pas loin d'une centaine par jour, jamais déclarés dans les commissariats de police et dont on n'a dès lors que peu de traces tangibles. En février dernier, une vaste enquête d'Amnesty Belgique révélait que 46% des femmes dans notre pays disaient avoir été victimes de violences sexuelles qu'elles estimaient « graves » (agressions, atouchements ou viols). La justice, elle, est rarement là pour remettre les choses à leur place : seules 4% des plaintes pour viol aboutissent à une condamnation

en Belgique, un des taux les plus bas d'Europe. Cette rencontre avec huit victimes de viol qui ont osé témoigner, symboles des huit viols déclarés chaque jour en Belgique, nous l'avons décidée et vécue pour faire changer la honte de camp. Mais, de manière

plus globale, elle cherche aussi à soulever des interrogations en chacun de nous. Ne contribuons-nous pas, par notre regard, nos mots ou nos a priori, à faire du viol un tabou de notre société dont les victimes sont aussi les coupables ? Le phénomène du viol concerne tout

le monde, non seulement parce personne n'est à l'abri, mais aussi parce que c'est la responsabilité de chacun de faire évoluer l'œil que l'on porte sur lui.

Des maux aux mots, par Mathilde Troussard et Valérie Gillioz, à paraître dans la Revue 24H01 de novembre.

